



Le Président

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche
Madame la Ministre Valérie PECRESSE
21 rue Descartes
75231 PARIS Cedex 05

Paris le 24 mars 2009

Madame la Ministre,

Vous avez entendu les interrogations qui étaient les nôtres pour l'avenir des IUT au sein des Universités, dans le respect de la loi LRU. Au nom des Présidents de Conseil d'IUT, et en mon nom personnel, je tiens à vous en remercier très sincèrement.

Nous avons œuvré depuis plusieurs mois avec pour seule volonté une intégration efficiente des IUT dans les Universités, pour consolider les spécificités qui sont les leurs et qui ont été le gage de leur réussite depuis 40 ans, notamment la gestion par un Conseil présidé par une personnalité extérieure (membre de l'Union Nationale des Présidents d'IUT) dont les décisions sont mises en œuvre par le Directeur.

Nous avons volontairement soutenu les principes de la loi LRU, ce qui nous a souvent exposé à de vives critiques. Mais nous avons considéré qu'il était d'un intérêt supérieur d'accompagner cette évolution du monde de l'enseignement au profit d'une plus grande professionnalisation des formations, garantie d'une meilleure insertion des diplômés dans la vie active, et d'ascenseur social pour tous ceux qui, sans cela, seraient écartés de la vie économique.

Nous avons contribué à l'apaisement de situations parfois difficiles et tendues, et joué un rôle de modérateur et de facilitateur afin que les négociations entre la Conférence des Présidents d'Université et les IUT (ADIUT, UNPIUT) se déroulent au mieux de l'intérêt général.

Nous avons participé activement, selon ces principes, au sein du Comité de Suivi que vous avez institué en réponse à notre sollicitation; nous tenons à souligner le rôle essentiel tenu par Monsieur Patrick HETZEL, et à le remercier pour son impartialité, son intégrité et sa volonté de voir aboutir les négociations menées sous sa vigilance.

La circulaire que vous venez de signer et le contenu du Contrat d'Objectifs et de Moyens (cadre national) que vous avez entériné vont permettre d'établir le véritable dialogue de gestion entre l'Université et son IUT, pour les cas où il n'existait pas. Nous resterons attentifs au sein du Comité de Suivi à la bonne application des déclinaisons locales de ce dernier et au respect des termes de la circulaire.



Il demeure un dossier important pour assurer le développement des IUT et pour lequel nous avons des propositions : la nécessaire adéquation des moyens qui leurs seront alloués dans les années à venir pour assurer un diplôme national de qualité. Il est essentiel, comme vous l'avez évoqué, que le système de financement actuel soit amélioré avant le mois de juillet 2009, car le résultat des premières simulations positionne les IUT dans une situation délicate. Cette évolution doit être fondée sur un certain nombre de critères représentatifs et motivants, tout en respectant le principe d'un financement global au niveau de l'Université. Ce point garantira une sérénité pour les personnels et les étudiants, mais aussi pour les entreprises qui pourront recruter des jeunes bien formés.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

Jean-Paul VIDAL